

## **Procès-verbal du conseil d'administration du 8 novembre 2018**

*Vu le Code de l'éducation,  
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,  
Vu le règlement intérieur de l'ENS de Lyon,  
Vu la décision n°2018-147 en date du 9 décembre 2018 relative à la composition du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 21 juin 2019, prend la délibération suivante :

### **Article 1.**

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à la majorité des suffrages exprimés le procès-verbal du conseil d'administration extraordinaire du 8 novembre 2018 dont une copie est disponible sur le site intranet de l'établissement.

**Détail des votes** : 20 votes favorables, 4 votes défavorables et 1 abstention sur un total de 25 votants.

Fait à Lyon, le 21 juin 2019,

Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON